

■ ASNIÈRES-SUR-VÈGRE

ÉGLISE. Les demandes de subvention en attente

Un peu moins de 500 000 € (HT). C'est le montant estimé qui devrait permettre de couvrir la première phase des travaux de sauvegarde des décorations murales dans l'église Saint-Hilaire. Depuis le temps que le signal d'alarme sur leur dégradation a été tiré, les études et les recherches de financement se sont succédé. Depuis début décembre, la municipalité en sait un peu plus sur le déroulement du chantier.

« Le marché global pour la sauvegarde des fresques de l'église s'étalera sur trois ou quatre ans, rappelle le maire

Jean-Louis Lemarié. On prévoit de faire une tranche de travaux par an. Le montant total se situera autour de 1 360 000 €. » Pour le moment, seule la première étape a été définitivement adoptée par les élus. Les trois autres étapes seront optionnelles. Elles seront étudiées au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

Lors de la réunion du conseil municipal du 21 décembre, les sept entreprises qui interviendront ont été choisies à partir des offres reçues par la mairie. « Le choix s'est fait en collaboration avec le cabinet

Architrav qui nous sert de maître d'œuvre et la Direction régionale des affaires culturelles, la DRAC, » indique la maire.

Jean-Louis Lemarié a précisé aux membres du conseil municipal que les négociations avec la DRAC, la Région et le Département sont déjà anciennes et que leurs représentants se sont déjà engagés sur le principe du versement de subventions : « L'État, via la DRAC, nous versera 60 % du total, c'est exceptionnel parce qu'en général ils accordent 50 % au maximum. La Région et le

Département 15 % chacun. » Les 10 % restant viendront de la Fondation du patrimoine et du coup de pouce promis par Stéphane Bern.

Compte tenu du budget restreint de la commune, les « grosses subventions » sont cruciales. Elles ne couvriront pourtant pas la totalité des frais. « On va devoir avancer environ 95 000 € de TVA. Cette somme nous sera remboursée en 2024 mais en attendant, nous allons devoir faire un emprunt bancaire. »

Les premières interventions concerneront le toit, l'évacua-



Les élus ont choisi les entreprises qui interviendront dans la sauvegarde des fresques de l'église.

tion des eaux pluviales et les vitraux afin de protéger l'église

de la pluie et des infiltrations d'eau.